

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-122 du 3 Mai 1976

portant intérim -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 30 Avril 1976, le Capitaine de Gendarmerie Martin Dohou AZONHIHO, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale, assure l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence de l'Intendant Militaire de 3è Classe, Isidore AMOUSSOU.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 3 Mai 1976

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 CS 6 MISON 2 MF 2 Ministères 13 - SGG 4 CNR 4 SPD 2 - DPE-DGATL  
INSAE 6 IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde.-Ch. 5 - JORPB 1 Cab.Mil. 1